



Aides administratives, juridiques et sociales

La Ville, le Département et de nombreux organismes proposent des permanences d'aide aux démarches juridiques, administratives ou sociales.

POLITIQUE DE LA VILLE

La Ville développe, en plus de ses missions légales, une action sociale auprès des populations fragilisés par la précarité économique, le handicap ou encore la perte d'autonomie. Elle tente d'identifier les familles concernées (gestion sociale des impayés de prestations municipales, accompagnement budgétaire visant à l'autonomie des ménages...), développe le maillage avec les associations caritatives (conventions locales), anime une action générale de prévention santé et de développement social (secours ponctuels, rencontres des professionnels de santé, semaines de la santé mentale...).

ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LA VILLE

À travers notamment son centre communal d'action sociale (CCAS), la Ville agit auprès des populations fragiles.

L'ALLOCATION COMMUNALE D'AIDE À LA FAMILLE

L'allocation communale d'aide à la famille est destinée à aider les familles scéennes économiquement fragiles à assurer les dépenses liées à la scolarisation des enfants de 6 à 20 ans. Attribuée en fonction du [quotient familial](#) calculé par les services de la Ville, l'allocation est allouée aux familles domiciliées à Sceaux au 1er janvier 2023 pour l'année 2023-2024.

L'allocation communale d'aide à la famille est allouée selon les conditions d'attribution suivantes :

- ▶ être domicilié à Sceaux au 01/01/2023 ;
- ▶ QF calculé par les services municipaux inférieur ou égal à 510 € ;
- ▶ être inscrit dans un établissement public ou privé d'enseignement et ne pas être rémunéré.

Montant attribué : de 37,11 € à 560 € selon le cycle scolaire

La demande d'allocation peut être faite durant toute l'année scolaire.

Le formulaire est disponible à l'accueil de l'hôtel de ville (122 rue Houdan) et [téléchargeable sur ce site.](#)

DOMICILIATION

La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) répondant à certains critères légaux de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations. Elle peut être faite soit auprès du centre communal d'action sociale de la ville lorsqu'un lien avec la commune au sens des textes législatifs est établi, soit auprès d'un organisme agréé. Elle est accordée pour un an.

Contact : [Sceaux info mairie](#), 122 rue Houdan. Tél. : [01 41 13 33 00](#).

Pour l'instruction de la demande, un rendez-vous est donné avec un agent du service Action sociale.

AIDE À LA CONSTITUTION DE DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LÉGALE

Vous pouvez vous adresser au centre communal d'action sociale pour constituer certains dossiers comme la prise en charge financière d'un établissement pour personne handicapée ou âgée, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)... Le CCAS se charge d'adresser les dossiers aux organismes décisionnaires.

ASSOCIATIONS CARITATIVES

CROIX-ROUGE

L'unité locale de la Croix-Rouge assure une mission d'aide aux personnes en difficultés financières, notamment grâce aux bénévoles de la vestiboutique, ouvert au 12 rue Marguerite-Renaudin tous les mardis, jeudis et les samedis de 9h30 à 12h.

Pour faire un don, seuls les vêtements propres, en parfait état et prêts à être portés sont acceptés. Les dons se font dans le local de la Croix-Rouge pendant les heures d'ouverture.

La Croix-Rouge locale en partenariat avec la ville de Sceaux assure également un service gratuit de transport à disposition des Scéens âgés et /ou personnes à mobilité réduite pour se déplacer dans Sceaux ou dans les communes limitrophes. Renseignements auprès de l'Espace seniors et aidants au [01 46 60 35 38](#).

Croix-Rouge française, antenne locale, 12 rue Marguerite-Renaudin

Tél : [01 46 60 35 38](#)

Tél. : [01 47 02 75 97](tel:0147027597)

SECOURS CATHOLIQUE

L'équipe du Secours catholique à Sceaux apporte à l'échelle locale un accompagnement aux personnes en difficulté : familles en situation de précarité, personnes isolées, jeunes sans ressources, personnes âgées, mamans seules, enfants qui ont besoin d'un accompagnement ou qui ne partent pas en vacances. Un accueil est assuré tous les samedis matin de 10h à 12h.

Équipe locale du Secours Catholique, 8 bis rue Marguerite-Renaudin
Tél. : [01 46 60 56 02](tel:0146605602)

CONFÉRENCES SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Sur les deux paroisses, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Stanislas des Blagis, des actions de solidarité et d'accueil sont menées. Renseignements auprès des paroisses.

Église Saint-Jean-Baptiste, 1 rue du Docteur-Berger. Tél. : [01 41 13 06 06](tel:0141130606)

AMFD IDF Sud

Secours Populaire

Relais familiaux Coup d'Pouce 92

ACCÈS AU DROIT

LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DES BLAGIS

La Maison de la justice et du droit des Blagis est un service d'information et d'accompagnement pour toutes questions relevant du droit.

Elle réunit un ensemble d'acteurs capables d'apporter une aide concrète aux démarches des citoyens : association d'aide aux victimes d'infractions pénales (antenne Adavip sud), information et prévention en matière de surendettement (association Cresus), avocats pour mineurs et jeunes adultes, permanence d'avocat, centre d'information sur les droits des femmes et de la famille, droit du travail, association départementale pour l'information sur le logement (Adil 92), médiateur RATP, délégué du défenseur des droits, conciliateur de justice, travailleur social, greffier TGI Nanterre, notaire, écrivain public, aide à la constitution de dossiers numériques.

La Maison de la justice et du droit des Blagis vous reçoit uniquement sur rendez-vous :

7 impasse Édouard-Branly

92220 Bagneux

Tél. : [01 46 64 14 14](tel:0146641414)

mjd.blagis@orange.fr et mjd-bagneux@justice.fr

Horaires d'ouverture :

- ▶ les lundis et jeudis de 9h15 à 12h et de 14h à 18h
- ▶ les mardis, mercredis et vendredis de 9h15 à 12h et de 13h à 17h

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice intervient en cas de litige avec un particulier ou une entreprise. La conciliation permet ainsi de rechercher un accord amiable en vue d'éviter un procès et une procédure lourde et coûteuse. Le conciliateur de justice peut ainsi suggérer des solutions afin de résoudre le conflit. La conciliation présente un avantage certain pour les parties puisqu'elle permet d'avoir recours à une procédure simple, rapide et gratuite.

Permanence sur rendez-vous à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, les mercredis de 14h à 17h30 sur rendez-vous au [01 41 13 33 00](tel:0141133300).

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

Les Adil ont pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial.

Permanences sur rendez-vous le 1er mardi du mois de 9h30 à 12h, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan.

Tél. : [01 41 13 33 00](tel:0141133300). Rendez-vous auprès du service Habitat.

OUVERTURE DE DROITS SOCIAUX

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DES HAUTS-DE-SEINE

La Caisse d'allocations familiales (Caf) est un organisme de droit privé chargé de verser aux particuliers des aides financières à caractère familial ou social, dans des conditions déterminées par la loi, dites prestations légales (RSA, allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, aide personnalisée au logement, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation soutien de famille...).

L'agence est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 16h pour consulter son dossier dématérialisé, effectuer des téléprocédures ou imprimer une attestation de paiement. L'accompagnement par un conseiller s'effectue uniquement sur rendez-vous.

3 avenue Jean-Baptiste-Clément
92290 Châtenay-Malabry

Tél. : [32 30](tel:3230) (coût d'un appel local et inclus dans les forfaits illimités)
www.caf.fr

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS-DE-SEINE

La caisse d'Assurance maladie des Hauts-de-Seine propose un accueil sur rendez-vous pour les personnes en situation de vie et de santé particulière (seniors, futurs parents, handicap, hospitalisation, perte d'une proche, longue maladie...) ou pour l'aide à la constitution de dossiers (demande de CMU complémentaire, aide pour une complémentaire santé...).

Tél. : [36 46](tel:3646) (0,06 euro par minute + prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.
Adresse postale : CPAM 92, 92026 Nanterre cedex. www.ameli.fr.

CRAMIF

Permanences de Sceaux au Centre social et culturel des Blagis (CSCB), 2 rue du docteur Roux, le lundi matin de 9h à 12h30 sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, les assurés qui n'ont pas d'accompagnement en cours avec une assistante sociale Cramif doivent contacter le 36 46 et dire « assistante sociale » ou « service social ».

> Plus d'informations sur www.cramif.fr

SERVICE DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

2/4 rue de Bone

92160 Antony

Tél : 01 47 29 30 32 (Plateforme téléphonique départementale)

Horaires d'ouverture :

- ▶ lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

L'accueil est assuré par l'équipe administrative pour une première évaluation et orientation. L'accompagnement est effectué par des assistantes sociales et une conseillère en économie sociale et familiale.

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Le dispositif Femmes victimes de violences 92 a été créé par le Département. Il rassemble plusieurs associations locales. L'objectif est d'offrir un accueil et une écoute aux victimes de violences conjugales, sexuelles, intra-familiales ou encore professionnelles. Service d'écoute anonyme ouvert de 9h30 à 17h.

Tél. : [01 47 91 48 44](tel:0147914844)

> [Retrouvez d'autres contacts utiles dans le cas de violences intrafamiliales](#)

**DANS LA RUBRIQUE :
«SANTÉ ET SOLIDARITÉ»**

> STRUCTURES ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ

> HANDICAP

> VIOLENCES INTRAFAMILIALES

> MES DÉMARCHES



MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS